

CPU : publication du rapport d'activité 2019, « richesse de l'action et transversalité du travail »

Paris - Publié le mercredi 22 avril 2020 à 10 h 56 - Actualité n° 181236

« Élus en décembre 2018, nous portons l'ambition d'une CPU forte, pour un enseignement supérieur, une recherche et une innovation publics forts. L'affirmation permanente de la nécessaire autonomie des universités a été et est notre fil conducteur », écrivent [Gilles Roussel](#), [Christine Gangloff-Ziegler](#) et [Olivier Laboux](#), président et vice-présidents de la CPU, en introduction du rapport d'activité 2019 de l'organisation.

Celle-ci indique que les deux « maîtres mots de 2019 » ont été « richesse de l'action de la CPU et transversalité du travail », à travers « la participation très active de la CPU dans l'élaboration du projet de loi Recherche, par la mise en place "du dialogue stratégique et de gestion", par le suivi des réformes des parcours universitaires et des établissements expérimentaux, rendus possibles par l'ordonnance du 12/12/2018, et par la vigilance permanente accordée aux moyens alloués à l'enseignement et à la recherche en général. »

Ce rapport met ainsi en lumière :

- « les temps forts qui ont rythmé la vie de l'association en 2019 » : évènements internes, tenue mensuelle des séances plénières et des commissions et comités, colloque annuel, Université d'été, concours « Ma thèse en 180 secondes », conseil d'administration délocalisé ;
- « l'activité de chaque commission et comité, dirigé par une présidente ou un président d'université » et « l'importance du travail transversal entre commissions et comités » ;
- « les liens entretenus au quotidien par la CPU avec les pouvoirs publics, les collectivités locales et la société civile dans son ensemble. »

Il s'adresse ainsi « en priorité aux nouveaux présidents pour connaître et comprendre l'organisation de la CPU, ses méthodes, ses prises de positions sur les grands sujets qui traversent l'[Esri](#). C'est également l'occasion de remercier celles et ceux parvenus au terme de leur mandat pour leur engagement. »

Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des présidents d'université
103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - M&J le 13/05/19 à 11:29

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »